



PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le comité syndical du SIRP CURSAN/LOUPES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic CAURRAZE.

Nombre en exercice : 06

Présents : 04

Date de la convocation : 19/11/2024

Présents : M. Ludovic CAURRAZE, Mme Nathalie BARRIERE, M. Aurélien FREMONT, Mme Vina SEEDOYAL

Pouvoir : M Denis THOMAS donne pouvoir à Mme Vina SEEDOYAL

Absent excusé : M. Cédric MAUGER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BARRIERE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du dernier procès-verbal
- 2- D14112024: DM 1 régularisation imputation subvention
- 3- D15112024: Choix entreprise restauration sol sanitaires école
- 4- Questions diverses
- 5- Informations diverses



I – Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 4 juillet 2024 est approuvé par les membres présents à la séance.

II – N° D14112024 : Objet : DM 1 régularisation imputation subvention



N ° INSEE : 97500

SIRP CURSAN LOUPES

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 033-253306518-20241202-D14112024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOD1411

DECISION MODIFICATIVE N ° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	19/11/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	6	Pour .	5
Nombre de membres présents :	4	Contre .	
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention	0

L'an 2024, le 28 novembre, Le conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Ludovic CAURRAZE

Présents : _____ Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. FREMONT Aurélien, Mme SEEDOYAL Vina

Procurations : M. THOMAS Denis donne pouvoir à Mme SEEDOYAL Vina

Absents : _____ M. THOMAS Denis

Excusés : _____ Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, Mme TEYCHENEY Agnès

Secrétaire de séance : _____ Mme BARRIERE Nathalie

Objets : DM 1 Erreur imputation subvention

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13141 (041) : Communes membres du GFP	14	1313 (041) : Départements	14
	14 048,94		14 048,94
Total Dépenses	14 048,94	Total Recettes	14

Certifié exécutoire par Ludovic CAURRAZE, Le Président,, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/11/2024 et de la publication le 29/11/2024

A CURSAN, le 29/11/2024

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

III – N° D15112024 : Objet : Choix de l'entreprise pour la restauration du sol des sanitaires de l'école

Monsieur le Président présente les trois devis reçus pour les travaux de restauration du sol des sanitaires de l'école.



- JPBN peinture : 4 680€ ttc
- Sarl Roux : 2 262.96€ ttc
- Etandex : 11 520€ ttc

Suite à la présentation des différents devis, le conseil syndical décide de choisir l'entreprise Sarl Roux pour un montant de 2 262.96€ ttc

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :


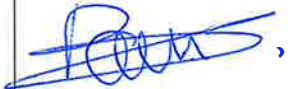
- **DECIDE de faire réaliser les travaux par l'entreprise Sarl Roux**
- **AUTORISE M. le Président à signer tous documents relatifs au changement de prestataire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 57 minutes

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Compte rendu sommaire affiché le 29 novembre 2024

Délibération	Objet	Votes
D14112024	DM 1 régularisation imputation subvention	Approuvée
D15112024	Choix de l'entreprise pour la restauration du sol des sanitaires de l'école	Approuvée

Le Président, Ludovic CAURRAZE		La secrétaire, Nathalie BARRIERE	
---	---	---	---

